

Le 12 avril 2018

**Stella Leney, Ad. E.**  
Vice-présidente – Affaires corporatives  
et secrétaire générale  
Édifice Jean-Lesage  
20<sup>e</sup> étage  
75, boulevard René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4



**Objet : Demande d'accès à l'information C-6108**

Bonjour.

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 23 mars 2018, dans laquelle vous nous demandez :

*« Obtenir copie de tout document que détient Hydro-Qc et me permettant de voir (incluant chacune de vos filiales)*

- 1- Le nombre d'employés d'Hydro-Qc qui sont payés en devises étrangères par année depuis cinq ans.*
- 2- Pour la même période de temps, nous voudrions une ventilation par devise.*
- 3- Toujours pour le même laps de temps, nous voudrions savoir dans quel pays travaillent les employés d'Hydro-Qc qui sont rémunérés en devise étrangère : à Montréal ou ailleurs au Canada ou à l'étranger.»*

En réponse à votre demande, nous vous informons qu'aucun employé d'Hydro-Québec ni aucun employé de ses filiales assujetties à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* n'a été rémunéré en devises étrangères au cours des cinq dernières années.

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

La responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels,



Stella Leney

p. j.